



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
Chrono



63 Rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Brigitte COCHARD

Secrétaire générale de la F.F.S.B.

à

- Membres du Comité Directeur
- Présidents des CBD, LBR et CS
- Arbitres nationaux
- Présidents des arbitres départementaux et régionaux (diffusion aux bons soins des Présidents de comité)

BCD/XM/0135

Objet : licences 2020/2021 et visa médical

Villeurbanne, le 22 septembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Le week-end qui arrive appartient à la saison sportive 2020-2021, seules les licences au millésime de cette nouvelle saison sont censées être acceptées sur les compétitions des 26 et 27 septembre 2020.

Toutefois, le Bureau exécutif a de nouveau décidé, pour le début de cette nouvelle saison sportive, d'un assouplissement dans le contrôle des licences 2020/21 (absences de licences, défauts de tampon médical, ...) pour le week-end des 26 et 27 septembre uniquement.

Il est donc demandé aux arbitres et à leurs assesseurs de tolérer la présentation des licences 2019/2020 revêtues du visa médical ou accompagnées de la licence 2018/2019 et du questionnaire de santé. En revanche, ils devront vérifier scrupuleusement les fiches d'inscriptions aux diverses compétitions. Ces fiches devront comporter les noms des joueurs et être obligatoirement signées par le chef d'équipe, qui de ce fait attestera la composition réglementaire de son équipe.

Il est rappelé que les licenciés qui ont conservé leur visa médical de la saison 2017/2018 doivent le renouveler cette année.

D'autre part, le questionnaire de santé n'est valable qu'une saison.

En souhaitant à toutes et tous un bon début de saison, recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Brigitte COCHARD